



**CRTE CORSE**

**PROCES-VERBAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DISSOLUTION DU 20 12 2018**

L'Assemblée générale de dissolution se tient le 20 décembre 2018 au centre de promotion sociale, 7 rue du Colonel Ferracci, 20250 CORTE.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs et le quart des voix n'ayant pas été atteint le 17 décembre 2018, une seconde assemblée générale a été convoquée le 20 décembre 2018 sans condition de quorum conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRTE pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants qui font l'objet d'un vote :

Point n° 1 – Dissolution du CRTE,

Point n° 2 – Nomination de Monsieur Thierry Angot comme liquidateur des actifs du CRTE,

Point n° 3 – Questions diverses.

**Participation des votants :**

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	51	93
Nombre de votants	7	24

**Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :**

Vote n°1 – J'approuve la dissolution du CRTE

	%	Nombre de voix
Oui	71,43	19
Non	14,29	4
Vote blanc	14,29	1

Vote n°2 – J’approuve la nomination de Monsieur Thierry Angot comme liquidateur des actifs du CRTE

	%	Nombre de voix
Oui	71,43	22
Non	14,29	4
Vote blanc	14,29	1

L’ensemble des résolutions soumises à l’Assemblée générale de dissolution sont donc adoptées.

La séance est levée à 15h15.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Dominique SBRAGGIA

Président du CRE

Philippe OUVRIER-BUFFET

Référent Tourisme Equestre